

# Bulletin d'inscription

## Formations 2<sup>nd</sup> semestre 2013

à retourner par courrier au CROS de Lorraine accompagné du chèque de caution  
Maison Régionale des Sports de Lorraine – 13, rue Jean Moulin – BP 70001 – 54510 TOMBLAINE

**Confirmation d'ouverture  
de la session 7 jours avant  
le début de la formation prévue.**

### 1 - COMMUNICATION p. 4

- 1.1 - Elaborer un plan de communication p. 4  
*Le lundi 30 septembre  
et le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013*
- 1.2 - Créer ses outils de communication .. p. 4  
*Le jeudi 10 et le vendredi 11 octobre 2013*
- 1.3 - Utiliser les réseaux sociaux ..... p. 5  
*Le jeudi 17 et le vendredi 18 octobre 2013*

### 2 - VIE ASSOCIATIVE p. 5

- 2.1 - Savoir animer les instances  
pour fidéliser les bénévoles ..... p. 5  
*Le mardi 15 octobre 2013*
- 2.2 - Bien organiser son association..... p. 5  
*Le jeudi 7 et le vendredi 8 novembre 2013*
- 2.3 - Management de projet..... p. 6  
*Le jeudi 21  
et le vendredi 22 novembre 2013*
- 2.4 - Manager un groupe de travail..... p. 6  
*Le lundi 9 et le mardi 10 décembre 2013*
- 2.5 - Préparer et animer une réunion..... p. 7  
*Le lundi 16 et le mardi 17 décembre 2013*

### 3 - GESTION FINANCIÈRE p. 7

- 3.1 Élaborer le budget de l'association ... p. 7  
*Le jeudi 14 novembre 2013*
- 3.2 Connaître et mobiliser les sources  
de financement public..... p. 8  
*Le mercredi 27 novembre 2013*
- 3.3 Savoir démarcher  
des partenaires privés ..... p. 8  
*Le jeudi 28 novembre 2013*
- 3.4 Comptabilité avancée ..... p. 8  
*Le jeudi 5 et le vendredi 6 décembre 2013*

### 4 - SÉCURITÉ p. 9

- 4.1 Sauveteur secouriste du travail  
(SST) ..... p. 9  
*Nous consulter*
- 4.2 Recyclage SST ..... p. 9  
*Nous consulter*

### 5 - INFORMATIQUE p. 9

- A la carte ..... p. 9  
*Nous consulter*

### 6 - LANGUES p. 10

- Anglais / Allemand ..... p. 10  
*Nous consulter*

### 7 - SÉCURISATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL p. 10

- Bilan de compétences ..... p. 10  
*Nous consulter*

## Association

Raison sociale .....

Interlocuteur .....

Nombre de salariés  < à 10 salariés  de 10 à 20 salariés

Adhérent AGEFOS PME n° .....  Non-adhérent

Siret .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél. .... Fax .....

Courriel .....

| Nom(s) et Prénom(s) | H/F | CSP <sup>(1)</sup> | Âge | N° de stage | Repas <sup>(2)</sup> |
|---------------------|-----|--------------------|-----|-------------|----------------------|
|                     |     |                    |     |             |                      |
|                     |     |                    |     |             |                      |
|                     |     |                    |     |             |                      |
|                     |     |                    |     |             |                      |
|                     |     |                    |     |             |                      |

(1) CSP : 1 - Ouvrier non qualifié 2 - Ouvrier qualifié  
3 - Employé 4 - Technicien, agent de maîtrise, VRP  
5 - Ingénieur et cadre 6 - Dirigeant salarié  
7 - Dirigeant bénévole

(2) Repas pris en charge par le CROSL

### Documents à joindre à ce bulletin d'inscription :

- chèque de caution de 50 € libellé à l'ordre du CROSL (ce chèque vous sera rendu à l'issue de votre participation effective au stage).
- chèque pour paiement de la formation pour les non cotisants auprès d'AGEFOS PME au titre du plan et de la professionnalisation, libellé au nom de l'organisme de formation.

Date /\_\_/\_\_/\_\_/

Nom, qualité .....

Cachet et signature de l'employeur



# MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

## Public concerné par les formations

Les actions sont accessibles aux salariés et aux dirigeants bénévoles de toutes les associations sportives lorraines dans la limite des places disponibles. Tout autre bénévole intéressé par ces formations doit contacter en amont Irène Giroux au CROSL.

## Prise en charge des salariés

Les formations sont gratuites pour les associations qui versent la totalité de leurs contributions conventionnelles à Agefos PME.

Les coûts pédagogiques sont réglés directement à l'organisme de formation.

## Prise en charge des bénévoles

Contactez Irène Giroux au CROSL pour connaître les modalités de prise en charge des bénévoles non dirigeants.

## Autre public

### Le règlement des frais de formation

Un chèque individuel au nom de l'organisme de formation sera à envoyer au CROSL à l'inscription. La recherche de financement du coût pédagogique est à votre charge.

### Prise en charge des frais de repas et de transport pour tous les participants d'associations sportives

Les repas proposés pour les formations en journée à la Maison Régionale des Sports de Lorraine sont pris en groupe et réglés directement par le CROSL. Pour les formations se déroulant à un autre endroit, les repas sont remboursés sur présentation de facture à hauteur de 12€ par personne maximum.

Pour les frais de transport, un formulaire vous sera remis par le CROSL. Le remboursement se fera à l'association sportive uniquement et sur présentation d'un RIB (transport entre le siège de l'association et le lieu de formation, un seul remboursement par structure et par formation).

## Thèmes de formations que vous souhaiteriez voir proposés dans la prochaine offre

*N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions même si vous ne vous inscrivez pas à ces sessions.*

- .....
- .....
- .....

## POUR TOUTE INFORMATION CONTACTER

Irène Giroux au CROS de Lorraine

Tél. : 03 83 18 87 04

[irene.giroux@lorraine-sport.com](mailto:irene.giroux@lorraine-sport.com)

Gérald Vincent à Agefos PME

Tél. : 03 87 32 30 48

[gvincent@agefos-pme.com](mailto:gvincent@agefos-pme.com)

*Pensez également à consulter le site Internet du CROSL et à vous inscrire à la newsletter afin de recevoir périodiquement toutes les informations sur le sport lorrain.*

<http://lorraine.franceolympique.com>